

Extrait du Registre des délibérations  
du Conseil Municipal Séance du 14 avril 2026

**DATE DE CONVOCATION** : 31 mars 2026

**NOMBRE DE CONSEILLERS** : - En exercice : 11 - Présents : 9  
- Votants : 9 - Absents : 2

L'an deux mil vingt-six, le quatorze avril à 20 h 30, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Bruno GAUTIER, le Maire, sur convocation qui leur a été adressée le trente-et-un mars deux mil vingt-six conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Membres présents** : Bruno GAUTIER, Jean – Luc DECHAMP, Lydie CAUMES, Michel COURTIER, André LADET, Sophie GUITTON, Michaël DHAUSSY, Angélique MEUNIER, Corentin COURTIER.

**Absent(s) excusé(s)** : Laura MORLET, Cynthia LANTZ.

**Pouvoirs** : /

**Secrétaire de séance** : Jean-Luc DECHAMP.

**Objet de la délibération : Modification du périmètre du SDESM par  
adhésion des communes de Cesson et Sammeron**

**Le Conseil Municipal,**

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2224-31 et L5211-18 relatifs aux modifications statutaires ;

**VU** l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne (SDESM) ;

**VU** la délibération n°2026-004 du comité syndical du SDESM en date du 28 janvier 2026, approuvant l'adhésion de la commune de Cesson ;

**VU** la délibération n°2026-005 du comité syndical du SDESM en date du 28 janvier 2026, approuvant l'adhésion de la commune de Sammeron ;

**CONSIDÉRANT** que les collectivités membres du SDESM doivent délibérer afin d'approuver cette adhésion et la modification du périmètre qui en découle par l'arrivée des communes de Cesson et Sammeron ;

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS PAR 9 VOIX POUR :**

**APPROUVE** l'adhésion des communes de Cesson et Sammeron.

**AUTORISE** Monsieur le Président du SDESM à solliciter Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne afin que soit constatée, par arrêté inter préfectoral, l'adhésion précitée.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,  
Ocquerre, Le 17 avril 2026

Le Secrétaire de séance,  
Jean-Luc DECHAMP



Le Maire,  
Bruno GAUTIER



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Date de transmission de l'acte: 20/04/2026  
Date de réception de l'AR: 20/04/2026  
077-217703438-DE\_2026\_034-DE  
A G E D I